



**ORTZAIZEKO
HERRIKO
ETXEA**
—
MAIRIE
D'OSSÈS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusée : Mme AYÇAGUER Elorri

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 07 mars 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

DECISION N°8 : SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX DE RECONVERSION DU BATIMENT ARROSATEGIA ET DE CREATION D'ESPACES PUBLICS EN LIEN AVEC LES ECOLES D'OSSÈS

(Nomenclature 1.1)

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de reconversion du bâtiment Arrosategia et de création d'espaces publics en lien avec les écoles d'Ossès.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOT	Entreprise	H.T.incluant les options retenues le cas échéant)
LOT N°1. : DESAMANTAGE	AI DESAMANTAGE	4 800.00 €
LOT N°2. : TERRASSEMENT VRD	Groupement d'entreprises composé de la société SAS CARRIERES ET TRAVAUX DE NAVARRE et de la société SARL AGUERRE TP	361 000.00 €
LOT N°3. : GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	Groupement d'entreprises composé de la société SARL DIBARGINTZA et de la société XB DEMOLITIONS	371 000.00 € Option parement pierres fronton : 8 600.00 €
LOT N°4. : CHARPENTE - COUVERTURE	Groupement d'entreprises composé de la société SARL LAN BERRY et de la société TROUNDAY ANIAK	54 788.00 €
LOT N°5. : ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE	7 408.00 €
LOT N°6. : SERRURERIE	BATEGIN – COOPERATIVE D'ARTISANS	39 535.00 €
LOT N°7. : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	Groupement d'entreprises composé de la société SARL LAN BERRY et de la société TROUNDAY ANIAK	64 494.00 €
LOT N°8. : MENUISERIES BOIS	SARL AHADO XAVIER	67 213.00 €
LOT N°9. : PLATRERIE - PLAFONDS SUSPENDUS	BATEGIN – COOPERATIVE D'ARTISANS	85 383.25 €
LOT N°10. : CARRELAGE FAIENCE	SAS OYHAMBURU CARRELAGE	9 200.00 €
LOT N°11. : PEINTURE	CLEDON PEINTURE SARL	84 000.00 €
LOT N°12. : ASCENSEUR	TK ELEVATOR FRANCE SAS	24 690.00 €
LOT N°13. : CVPS	BATEGIN – COOPERATIVE D'ARTISANS	72 759.00 € Option gestion centralisée et comptage énergie : 5 691.00 €
LOT N°14. : ELECTRICITE	BATEGIN – COOPERATIVE D'ARTISANS	78 653.00 €
LOT N°15. : ESPACES VERTS - CLOTURES	POINT GREEN	46 500.00 €

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 21 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 24/03/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 24/03/2025